



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 20 juin 2012

## La CPCA et l'Usgeres saluent la relance des contrats aidés et invitent le gouvernement à sortir de la seule politique du chiffre

La CPCA (Confédération permanente des coordinations associatives) et l'USGERES (Union de syndicats et groupements d'employeurs représentatifs dans l'économie sociale) accueillent positivement l'annonce du gouvernement sur le déblocage de 80 000 contrats aidés supplémentaires<sup>1</sup> (CUI-CAE et CUI-CIE). Elles se félicitent de la volonté marquée du gouvernement de favoriser un allongement de la durée moyenne de ces contrats ainsi que du souhait de prendre en compte les besoins exprimés au plus proche des bassins d'emplois.

Ces contrats aidés s'ajoutent aux 135 000 déjà programmés pour le second semestre par l'ancien gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances 2012. Le gouvernement entend ainsi soutenir la création d'emplois dans une période toujours tendue.

Le gouvernement annonce que 75% de ces contrats seront affectés au secteur non marchand (associations, hôpitaux, collectivités publiques) ce qui portera à 400 000 l'enveloppe pour 2012.

Ceci constitue un signe positif de l'attention portée par le gouvernement à la qualité de ces contrats et à la pérennité des projets associatifs.

Face à la logique de « stop and go » qui a prévalu ces dernières années, déstabilisante pour les associations et les bénéficiaires de leurs activités, la CPCA et l'USGERES souhaitent que les politiques publiques de l'emploi en direction du secteur non marchand puissent, dans le cadre de la mandature qui s'ouvre, s'inscrire dans une logique contractuelle, pluriannuelle et qualitative.

Elles seront attentives à ce que ces contrats aidés aboutissent à des projets de qualité impliquant l'ensemble des partenaires sur les territoires. Pour cela, elles appellent à la mise en place d'un accompagnement personnalisé de leurs bénéficiaires.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Article du Monde publié le 13 juin 2012





La CPCA et l'USGERES invitent le gouvernement à sortir de la logique du chiffre et à inscrire ces contrats dans une logique d'insertion durable appuyés par des parcours qualifiants, au-delà du seul traitement social et conjoncturel du chômage. Il s'agit de maintenir un niveau de qualification correspondant à la réalité des métiers et du service rendu.

Dans ce cadre, la CPCA et l'USGERES souhaitent que les futurs emplois d'avenir puissent reprendre les contours du « contrat jeunes » que l'USGERES a proposé pendant la campagne présidentielle (allongement de la durée des contrats, obligation de formation, aide dégressive et accompagnement des employeurs pour pérenniser les emplois).

La CPCA et l'USGERES mettent enfin l'accent sur la nécessité d'engager, en parallèle, un travail de consolidation des emplois existants dans certains secteurs, par la mise en place d'une politique de soutien pérenne à l'activité des structures.

Les contrats aidés ne sauraient constituer la seule entrée en ce qui concerne le soutien au développement de l'emploi dans le secteur non marchand et plus globalement dans le secteur de l'économie sociale. Les employeurs de l'économie sociale entendent apporter une contribution active dans les prochaines semaines à la réflexion engagée sur le paramétrage et la mise en œuvre des emplois d'avenir et des contrats de génération.

**CPCA -** La Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA) est née en 1992. Elle est la voix du mouvement associatif organisé et travaille à une reconnaissance pleine et entière des valeurs et intérêts de celui-ci dans la société française. Elle regroupe 16 coordinations nationales, représentant près de 700 fédérations soit plus de 600000 associations en France représentant la diversité du monde associatif et de ses champs d'intervention.

**USGERES** - Créée en 1994 et présidée par Alain Cordesse, l'Union de Syndicats et Groupements d'Employeurs Représentatifs dans l'Économie Sociale (USGERES) regroupe 25 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) et 13 branches professionnelles. Avec plus de 800 000 salariés et 60 000 employeurs, soit 75% des employeurs fédérés, l'USGERES est aujourd'hui la seule organisation multi professionnelle de l'économie sociale.